



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
Projet de « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing-Falémé–
GIRN-PBF»
PIMS: 5677-Project ID: 00107545- Award: 00107166

TERMES DE REFERENCE

PROTECTION DE 1400 HA DE BERGES DE RIVIERE ET TETES DE SOURCES DES RIVIERES

I. Information sur la mission

Service attendu : Protection et Mise en défens de 1 400 ha de berges de rivières et de têtes de sources d'eau.

Zone d'intervention :

ZONE NORD-OUEST : Préfectures de Koubia, Niara (CR de Gadha Woundou), et Mali, Fodéa (CR de Balaki) et leurs villages environnants;

ZONE CENTRALE : Préfectures de Tougué, koulifakara et Laafaboubè (CR Kouratongo), Dounkita (CR de Fello Koundoua), Balabori (CR de Kollet) et leurs villages environnants;

ZONE NORD-EST : Préfecture de Siguiri, Dibia (CR de Naboun), Koudédi (CR de Franwalia), Kakama (CR de Siguirini) Djelikourou (CR de Niagassola) et leurs villages environnants.

Voir de tableau de repartition par lot en annexe

Date estimative de démarrage de la mission : juin 2022

Date limite de dépôt des offres : 15 juin 2022

Durée de la mission : Six (6) mois

II. Contexte et Objectif

La République de Guinée abrite la source de quatre principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest dont le Bafing (fleuve Sénégal) et la Falémé, sur lesquels sont prévus la réalisation de deux barrages hydro-électriques : Koukoutamba (Tougué), Bouréya (Dinguiraye) avec l'OMVS et le lac du barrage de Sambagallo avec l'OMVG. Les bassins versants du Bafing, de la Falémé et de la Gambie hébergent la plus grande population de chimpanzés en Afrique occidentale avec un sous-sol très riche en ressources minières (or, bauxite, calcaire, ...). Ces bassins possèdent également des atouts considérables pour le secteur du tourisme comme la culture, l'art, le paysage, la flore et la faune sauvages. Le développement d'un tourisme durable transfrontalier pourrait offrir une opportunité de contribuer à la mutation vers une économie verte et de tirer des bénéfices socio-économiques des avantages de la

biodiversité.

Malgré toutes ces potentialités, la plupart des communautés de ces bassins restent pauvres et luttent pour sortir du cycle de la pauvreté, freiner l'émigration des jeunes en quête d'une vie meilleure et se soustraire d'une utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques. Pour y parvenir et assurer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), les communautés villageoises ont besoin de solutions qui leur permettent de développer et d'investir dans de nouvelles formes durables d'accès à l'énergie, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de mener des activités génératrices de revenus basées sur la gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles dont elles disposent.

Pour réduire ces menaces sur les ressources naturelles, la Guinée a bénéficié d'un financement du FEM à travers le fond STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé. L'objectif de ce projet est de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (Parc National de Moyen-Bafing, Réserve faunique et Forêts Communautaires) dans le Paysage Bafing-Falémé, et en mettant en place un concept d'écovillages autour des aires protégées. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre composantes : (i) la gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé, (ii) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées et des zones tampons du Bafing-Falémé, (iii) la mise en place du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé, (iv) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Ainsi dans la mise en œuvre du résultat 3, le projet se concentrera sur des solutions du changement climatique fondées sur la nature, par le biais de boisements communautaires afin d'accroître les « puits de carbone » de chaque écovillage et des villages avoisinant les forêts classées/communautaires.

De nombreuses espèces riveraines locales telles que *Carapa procera* (Gobi), *Pseudospondias microcarpa* (Ndologa) ou *Syzygium guinense* (Kaadio) constituent la galerie forestière qui évite l'assèchement des rivières. Malheureusement, ils sont partout en régression en raison de la mise en culture des berges et des grands fonds des rivières et des ruisseaux.

L'objectif global est d'aider les communautés à restaurer les berges et têtes de sources des rivières des villages, faciliter la disponibilité de l'eau et maintenir les services écosystémiques à travers la régénération naturelle assistée, la mise en défens et des plantations complémentaires.

Les objectifs spécifiques sont entre autres : i) mettre en défens 1 400 ha de berges et rivières des cours d'eau, ii) appuyer la régénération assistée des espèces locales telles que *Carapa procera* (Gobi), *Pseudospondias microcarpa* (Ndologa) ou *Syzygium guinense* (Kaadio) constituent la galerie forestière qui évite l'assèchement des rivières, iii) réaliser des semis/plantation complémentaires du *Carapa procera*,

C'est dans ce cadre que le projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé lance un appel d'offre pour recruter des ONG locales disposant des compétences avérées en matière de protection des têtes de sources et des berges des rivières à travers les mise en défens, la RNA, l'installation des dispositifs anti-érosifs et des reboisements complémentaires.

Les activités de terrains seront effectuées par HIMO (Haute Intensité de Mains d'œuvres) à travers les communautés bénéficiaires.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre des actions de restauration/protection, intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités est élaborée et validée par l'Unité de Gestion du projet ;
- Les communautés des villages cibles sont sensibilisées et formées sur les causes, conséquences et techniques de protection des berges des rivières et têtes de sources ainsi que leurs importances dans le maintien des régimes hydriques des cours d'eau et les services écosystémiques ;
- Les têtes de sources et les berges retenus sont protégés à travers la mise en défens, l'installation des dispositifs anti-érosifs, la conduite des jeunes pousses et la plantation complémentaire ;

communautés bénéficiaires sont mobilisés et participent aux actions de protection des sites à travers le HIMO.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Sous la supervision de l'Unité de Gestion du projet, les prestataires travailleront en étroite collaboration avec les Responsables de Zones, les prestataires assureront plus spécifiquement les tâches ci-après :

- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, une note méthodologique indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre de chacune des actions, les ressources humaines, matérielles et financières intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Organiser des sessions de sensibilisation sur l'importance de la restauration des têtes de sources et berges dans le maintien des régimes hydriques et les services écosystémiques ;
- Elaborer une fiche descriptive des sites des berges des et têtes de sources à protéger intégrant le nom du site (appellation dans le village), le nom du fleuve ou cours d'eau, sa position avec coordonnées géographiques, sa distance par rapport au village, les activités humaines, son statut foncier, le ou les noms des propriétaires fonciers, le niveau de dégradation (élevé, moyen et faible) et les espèces les plus fréquentes ;
- Mettre en défens les sites identifiés en utilisant le Modèle technique de mise en défens des Bassins Versants ;
- Organiser des sessions de sensibilisation des communautés bénéficiaires pour leur mobilisation et participation dans les actions de mise en défens, de conduite des jeunes pousses/plants, la plantation complémentaire, de protection contre les feux (ouverture des bandes pare-feux autour des sites et l'ouverture des ronds manuels autour des plants) ;
- Effectuer un reboisement/semis direct complémentaire sur les zones dégradées tenant

compte des caractéristiques spécifiques des micro-zonage du site à restaurer sur une superficie minimale de 2ha par site restauré avec des essences forestières locales adaptées aux conditions des écosystèmes des berges et têtes de sources des rivières comme le Capara.

- Effectuer la conduite et la régénération naturelle assistée des jeunes pousses de *Carapa procera* (Gobi), *Pseudospondias microcarpa* (Ndologa) ou *Syzygium guinense* (Kaadio) qui constituent la galerie forestière qui évite l'assèchement des rivières sur l'ensemble de la superficie mise en défens ;
- Mettre en place sur le talus des berges de part et d'autre du lit de la rivière/ou la tête de source des éclats de vétivers ou graminées jouant le même rôle de stabilisation des terres sur des billons installés suivant les courbes de niveau (2 lignes de chaque côté des berges de la rivière et/ou de la tête de source) : Largeur du billon : 2m • Ecartement entre les billons : 5m • 4 lignes de vétivers par billons • Ecartement entre les lignes : 50cm • Ecartement entre les poquets (plants de vétiver) : 50cm ;
- Conforter les limites de la mise en défens tout autour du périmètre avec des essences exotiques pour marquer la différence avec le reste des formations forestières avoisinantes;
- Conforter des bornes géoréférencées lors de la délimitation sur les angles au niveau de chaque site mis en défens ;
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, les dossiers complète de la mise en défens des berges et têtes de sources protégées intégrant (les demande manuscrites, les attestations de cession des terres, la note synthèse sur les études socio-économiques, les cartes de délimitation, de végétation, de gestion, le plan de gestion quinquennal, le PV de constitution du Comité de gestion, la Charte locale de gestion, etc.) ;
- Elaborer une attestation de reconnaissance de chaque site mis en défens dûment signée par le Préfet et délivrée par la Commission Préfectorale de classement des forêts ;
- Mobiliser les communautés bénéficiaires pour l'entretien des sites par des actions de lutte contre les feux de brousse à travers l'ouverture des bandes pare-feux, les ronds manuels autour des plants ;
- Elaborer un PV de réception provisoire de chaque site protégé dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonnement Forestier, le Responsable de zone et validé par le Maire de la Commune Rurale ;
- Elaborer un PV de réception définitive de chaque site restauré dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonnement forestier, le Responsable de zone et validé par le Maire de la Commune Rurale ;
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, un rapport provisoire intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités ;
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, un rapport de suivi, d'entretien

et de protection des sites restaurés (ouverture et nettoyage des pare-feux nus, ouverture des ronds manuels autour des plants, application des feux précoces, etc.) ;

- Elaborer un rapport final intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités.

NB : Tous les rapports d'activités seront présentés en deux (2) copies (Word et électronique).

V. Spécification des besoins

Les spécifications des plants sont les suivantes :

- Les plants forestiers doivent être bien lignifiés et avoir une hauteur minimale de 0,5 m, l'écartement est de 3 m x 3 m ;
- Les boutures de vétivers/graminées doivent mesurer entre 30 à 50cm et avoir au moins 3 entre-nœuds intacts. Le principe de mise à terre consiste à placer la bouture autant que possible avec 2 à 3 nœuds sous la terre ;
- Les layons sur les lignes de plantation doivent être nettoyés avec des ronds manuels autour des plants ;
- Les bornes doivent avoir une hauteur de 0,80 cm au-dessus du sol et le béton armé à 350Kg/m³. Elles doivent être colorées en blanc en haut et rouge en bas et porteront le N° affecté à ce point lors du géo référencement ;
- L'élaboration du dossier de mise en défens doit être faite dans le respect strict du Modèle technique Bassins versants qui comprend la sensibilisation à l'élaboration de la demande manuscrite adressé à la Section des Forêts et Faune la procédure administrative, les études socioéconomiques, les études techniques, l'émergence d'un Comité de gestion, l'élaboration d'un plan de gestion et la charte locale de gestion.

VI. Livrables

Groupe 1 :

- Une note indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre des actions de restauration/protection, intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités est élaborée et validée par l'Unité de Gestion du projet.

Groupe 2 :

- Fiche descriptives des sites à protéger, intégrant entre autres informations : nom de la tête de sources et/ou de la rivière, coordonnées géographiques, activités anthropiques, situation foncière, niveau de dégradation, etc..... ;
- Un PV de réception provisoire et définitive de chaque site restauré dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonnement forestier, le Responsable de Zone et validé par le Maire de la Commune Rurale;
- Un rapport d'étape validé par l'Unité de Gestion du projet intégrant l'ensemble des résultats obtenus durant la période avec en annexe : la lettre de demande manuscrite signée avec avis favorable de la section des Eaux et Forêts et un code, note synthèse sur les enquêtes socio-économiques, l'attestation de cession des terres, les cartes de situation du site, de délimitation, de végétation, d'occupation et d'affectation des sols,

le PV de constitution du comité de gestion.

Groupe 3

- Un dossier de mise en défens complet intégrant l'attestation de reconnaissance avec un classement respectant le Model Technique Mise en Défens des Bassins Versants ;
- Un PV de réception définitive du site restauré dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonnement Forestier, le Responsable de Zone et validé par le Maire de la Commune Rurale ;
- Un rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de gestion du projet en deux (2) exemplaires et une version électronique.

VII. Durée de la mission

La durée de la mission est de **Six (6) mois** à compter de la date de reception de l'ordre de démarrer.

VIII. Compétences fonctionnelles

L'ONG doit avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la constitution et gestion des forêts communautaires et doit avoir mené au moins deux (2) missions similaire en République de Guinée, particulièrement dans les Régions de la Moyenne et Haute Guinée.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de :

- Un Ingénieur en Gestion des ressources naturelles, Environnement, Eaux et Forêts, Agriculture ou tout domaine similaire disposant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la constitution et gestion des forêts communautaires (Modèle Technique Bassins Versants et la restauration des écosystèmes (berges et méandres critiques, bassins versants, zones humides, jachères agricoles dégradées, têtes de sources, etc ;
- Un Ingénieur/ATdes Eaux, Assistant disposant des compétences solides en reboisement, régénération assistée et de mobilisation des jeunes avec des expériences solides dans les techniques de défense, restauration des sols et de collecte des données GPS ;
- Un animateur spécialiste en gestion des ressources naturelles disposant des compétences en mobilisation communautaire et la conduite des plantations :

Pour la bonne conduite de la mission, l'ONG peut proposer la mobilisation de toute autre expertise dont la qualification est jugée utile.

IX. Qualifications requises de l'équipe de l'ONG

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Expérience avérée en matière de cartographie ;
- Expérience avérée en matière de reboisement, d'agroforesterie, de mise en défens, de régénération assistée ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile.

X. Modalités de paiement

Livrables	Délai	%
<u>1^{ère} Tranche</u> : Apres signature du contrat et validation de • Une note indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre des actions de restauration/protection, intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités est élaborée et validée par l'Unité de gestion du projet.	juin 2022	40
<u>2^{ème} Tranche</u> : Apres dépôt et validation de • Fiche descriptives des sites à protéger, intégrant entre autres informations : nom de la tête de sources et/ou de la rivière, coordonnées géographiques, activités anthropiques, situation foncière, niveau de dégradation, etc..... ; • Un PV de réception provisoire du site restauré dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonnement forestier, le Responsable de Zone et validé par le Maire de la Commune Rurale; • Un rapport d'étape validé par l'Unité de gestion du projet intégrant l'ensemble des résultats obtenus durant la période avec en annexe : la lettre de demande manuscrite signée avec avis favorable de la section des Forêts et Faune et un code, note synthèse sur les enquêtes socio-économiques, l'attestation de cession des terres, les cartes de situation du site, de délimitation, de végétation, d'occupation et d'affectation des sols, le PV de constitution du comité de gestion.	Septembre 2022	40

3^{ème} Tranche : Apres dépôt et validation de - Un dossier complet de mise en défens, intégrant l'attestation de reconnaissance avec un classement respectant le Model Technique Mise en Défens des Bassins Versants ; - Un PV de réception définitive du site restauré dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Chef Cantonement Forestier, le Responsable de Zone et validé par le Maire de la Commune Rurale. - Un rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de Gestion du projet en deux (2) exemplaires et une version électronique.	Novembre 2022	20
TOTAL	Six (6) mois	100 %

XI. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Documents administratifs (agrément)	10
1.1 Aspect administratif (agrément/Attestation à jours, existence d'un compte bancaire)	10
2. Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	30
2.1 Approche technique et méthodologie	15
2.2 Chronogramme de mise en œuvre des activités	15
3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	60
3.1 Ingénieur, Chef d'équipe	25
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Expérience dans le domaine	15
3.2. Un Ingénieur/AT des Eaux et Forêts, Assistant	20
3.2.1. Qualification académique	5

3.2.2. Expérience dans le domaine	15
3.2 Animateur	15
3.2.1. Qualification académique	05
3.2.2. Expérience dans le domaine	10
Total des points évaluation technique	100

Critères d'évaluation	Points
Documents administratifs (agrément)	10
Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	30
Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	60
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30.$$

liés aux activités à mettre en œuvre par la communauté.

XII. Présentation des offres

13.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de couverture, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence de cet appel à proposition ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans le domaine de la restauration des zones dégradées des berges et méandres critiques, de l'appui à la création de mise en défens suivant le modèle technique des

Bassins versants, de la cartographie, de l'agroforesterie, de la régénération naturelle assistée et du semis direct et ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;

- Les documents juridiques du soumissionnaire : agrément de l'ONG en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;
- Un descriptif et spécification des besoins : plants proposés (nature et espèce, qualité, quantité, âge, lieu de production), plaque d'identification, semences locales (espèce, provenance, durée de conservation) ;
- Moyens de transport disponibles, délai de livraison bord champ proposé ;
- Un chronogramme détaillé des travaux qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se propose d'affecter à la réalisation de la prestation. Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à mettre effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités.

13.2. L'offre financière :

- L'offre financière, en **Francs Guinéens (GNF)**, couvrira tous les coûts directement liés à la formation, la sensibilisation, la mise en défens et l'appui à apporter aux activités de protection des berges des rivières et ou tête de source. La main d'œuvre local des communautés est à budgétiser mais gérée par les Responsables de Zone.

Les offres technique et financière seront obligatoirement présentées sous plis séparés portant respectivement les mentions « **Offre technique pour la mise en défens et la protection de la couverture végétale de xxxx ha de berges et /ou de têtes de sources et xxx ha de bois de chauffe dans le secteur /village xxxx ; District xxxx Commune Rurale de xxxx, Préfecture de xxxx, Lot xxxx** » et « **Offre financière pour la mise en défens et la protection de la couverture végétale de xxxx ha de berges et /ou de têtes de sources dans le secteur /village xxxx ; District xxxx Commune Rurale de xxxx, Préfecture de xxxx, Lot xxxx** » . Ces deux plis seront eux-mêmes glissés dans une grande enveloppe soigneusement fermée, non identifiable, adressée à « Monsieur le Directeur National du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé, Quartier Djolou, Commune Urbaine de Labé » et portant la mention :

« SOUMISSION A L'APPEL A PROPOSITION POUR LA MISE EN DEFENS ET LA PROTECTION DE LA COUVERTURE VEGETALE DE xxxx HA DE BERGES ET /OU DE TETES DE SOURCES DANS LE SECTEUR /VILLAGE xxxx, DISTRICT xxxx COMMUNE RURALE DE xxxx, PREFECTURE DE xxxx, LOT xxxx »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

NB : Une ONG peut postuler pour plus d'un Lot mais ne peut être adjudicateur que d'un seul Lot.

Les dépôts peuvent se faire au siège du Projet à Labé, Commune Urbaine de Labé, Tel: 622

32 69 89.

Au programme Environnement et Gestion Durable du capital naturel, en face de l'ENAM Coléah, Tel : 622 13 55 33

Les plis peuvent aussi être déposés au niveau des Directions Préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts de :

Mali, Tel : 620 679 695/ 622 19 01 41, Koubia : 628 11 59 74 / 622 19 01 41, Tougué ; Tel 628 16 33 95/ 628 69 38 67, Mamou : Tel : 629 19 45 72, Dinguiraye, Tel : 622 15 00 50, Siguiri : Tel : 622 21 12 53 / 622 64 24 47

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 juin 2022 à 12 heures.

Labé, le 27 mai 2022

Le Directeur National

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "GIRN-PBF" in large letters, "Directeur National" below it, and a circular border with the text "Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Baobab-Faïmène".

Adjudant-Chef Aboubacar SAMOURA

Annexe 1 : Répartition des lots

ZONE	PREFECTURE	CR	District/ Village (km)	Distance District- CR (km)	Distance CR Préfecture (km)	Mise en défens et protection des berges/têtes de cours d'eau	LOT
ZNE	Siguiri	Franwalia	Koudédi	35	45	145	Lot 1
		Siguirini	Kakama	60	125	140	Lot 2
		Niagassola	Niagassola Centre	0	155	140	Lot 3
		Naboum	Dibia	0	160	150	Lot 4
Sous-total						575	
ZNO	Mali	Balaki	Fodéa	8	234	125	Lot 5
	Koubia	Gadhawound ou	Niara	40	65	140	Lot 6
Sous-total				48	0	265	
ZC	Tougué	Kouratongo	Koulifakara	23,4	45	130	Lot 7
			Lafaboubè	55	93	150	Lot 8
		Fellokoundou wa	Dounkita	45	105	130	Lot 9
		Kollet	Balabori	47	55	150	Lot 10
Sous-total						560	
TOTAL						1400	

